L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 17 FEVRIER 1875.

Même Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 17 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, à l'angle des rues Levée et St Philippe, au magasin Rouge No 1, l'installation du dit magasin.

Par Hillmann, Marks & Co., au No 34 rue de Chartres, marchandises, de printemps et d'été.

Par S. Guinault, sur l'avenue Lafayette, entre Grand et St-Jean-Baptiste, une vacherie.

Par D. E. Morphy, 105 et 107 rue des Magasins, tannée, quincaillerie, etc.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, rue Bourbon-Chandeliers.

ATTENTION !

☞ Installations de Magasin, Comptoirs, Coffre-fort, &c.

Aujourd'hui, 15 heures P. M., sur les lieux à l'angle des rues de la Levée & St-Philippe, Deuxième District, le shérif procédera à la vente aux enchères de l'installation du Magasin Rouge No 1, ainsi d'un coffre-fort.

Faïence. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Mercredi, 17 Février 1875.

VARIETES. — Prince, or German Count.

ACADEMIE. — Wife's Secret.

St CHARLES. — Engagement de Mlle Kosty Maybew.

Une décade malheureuse.

Homère raconte qu'après la guerre de Troie, le sage Ulysses, poursuivi par la colère des Dieux, erra dix ans avant de pouvoir rejoindre l'île d'Ithaque où il eût à disputer son domaine et sa fidèle Pénélope, c'est-à-dire son bien et son bonheur domestique à des prétendants usurpateurs. Comme Ulysses, le peuple de la Louisiane a eu son odyssée à la suite de la guerre de sécession.

Le 9 avril prochain, il y aura dix ans révolus que le général Lee rendit son épée au général Grant; et, cependant, les épreuves auxquelles une politique aussi cruelle qu'insensée, a soumis la malheureuse Louisiane, ne sont pas encore terminées.

Les historiens qui écriront l'histoire de ces dix dernières années, auront peine à comprendre l'acharnement avec lequel un gouvernement qui avait tout intérêt à cicatriser les plaies de la guerre, à rétablir l'harmonie et les bonnes relations, s'est attaché à entasser injustices sur injustices, oppressions sur oppressions, outrages sur outrages, comme si son seul but était d'entretenir les haines et de rendre une réconciliation impossible entre les diverses sections de l'Union. Ces historiens auront de la peine à découvrir les motifs d'une pareille politique, car, à distance, les petits calculs du « Egoïsme individuel des hommes de parti » n'apparaissent plus et les mobiles d'une conduite inexplicable au point de vue de la raison d'Etat ou du bien-être, deviennent matière à conjectures.

Quand on jette un coup d'œil en arrière sur l'histoire des dix dernières années, on reste confondu à la pensée du mal qu'a fait le parti au pouvoir, lorsqu'il lui était si facile de faire le bien et qu'on reste frappé de surprise et d'anxiété en voyant la perversité qui pousse ce même parti ou l'homme qui en est le chef, à précipiter le pays tout entier dans une crise en persistant dans une politique anti-humaine, anti-républicaine, condamnée par la plus triste des expériences et réprouvée, d'une façon éclatante, par une immense majorité de la nation.

La république américaine n'a pas encore un siècle d'existence et la dernière année de ce siècle menace d'être marquée par une de ces crises violentes que les erreurs des partis et l'ambition démesurée de certains hommes amènent dans le développement des nations.

Au lieu d'avoir mis un ambitieux à rétablir, pendant les dix années de son administration, la paix, l'harmonie et la prospérité dans les diverses sections du pays, afin de pouvoir figurer à la célébration du centenaire américain, comme un second Washington, un restaurateur de l'Union, Grant semble avoir eu le projet de changer le caractère des institutions américaines pour fonder sur les débris des droits et des libertés des Etats, une sorte de dictature permanente à son profit.

Le rôle d'un Washington ne lui sourit pas. Celui d'un Marius ou d'un Catilina est plus conforme à sa nature. Il n'y a en lui ni l'étoffe d'un César ni celle d'un Napoléon, ce n'est qu'un démagogue vulgaire prêt à sacrifier les plus grands intérêts de la société et de la civilisation à la satisfaction de son ambition. Il livrerait une section de l'Union à la barbarie, il en ferait un désert plutôt que de renoncer à ses plans.

Quelle différence entre ce homme honoré deux fois des suffrages du peuple américain et celui d'un Congrès vu à mis en accusation et qui a quitté le pouvoir presque conspué par le parti qui l'avait nommé!

Andrew Johnson, on peut s'en convaincre maintenant, était un véritable homme d'Etat, un patriote sincère, et il n'a pas tenu à lui que la république ne redevînt grande, unie et prospère et que ses traces d'une longue et cruelle guerre de quatre années ne fussent complètement effacées.

Quand on relit les messages qu'il adressait au Congrès et qui n'ont pu arrêter la majorité section aide d'aller sur la pente fatale, où elle se laissait entraîner, on est frappé du sentiment de justice, du bon sens, de la sagacité de vues et de l'instinct prophétique qui caractérisent les observations du président.

Nous reproduisons ci-dessous quelques passages de son message au 40e Congrès écrit après l'adoption des lois de reconstruction qu'il avait vainement frappées de son veto. On verra à quel point les événements ont donné raison à Andrew Johnson, et quelle éclatante justification de sa politique résulte de la situation à laquelle est abouti l'application de ces lois et la ligne de conduite suivie par son successeur.

Lorsqu'Andrew Johnson rentrera au Sénat, il y rentrera avec l'autorité d'un homme d'Etat qui, placé au gouvernail dans le moment le plus critique, n'a pas craint de lutter contre les passions déchaînées et a indiqué, avec le coup d'œil sûr d'un pilote expérimenté, la voie qui devait conduire le navire au port.

Mais, conseiller méconnu, il retrouvera le navire plus en péril que jamais et il regrettera à propos de ne pas avoir suivi les conseils de la nation pour contribuer à conjurer le danger et à retrouver la voie perdue par la clique corrompue qui a malheureusement contrôlé depuis six ans les destinées de la république américaine et celles de notre Etat. Dieu veuille qu'il ne soit pas trop tard pour réparer le mal déjà accompli et éviter le naufrage des institutions républicaines!

MORT DE M. FOULD.—Notre confrère du *Times* confond le banquier Fould qui vient de mourir à Paris avec son frère Achille Fould ancien ministre sous l'empire, qui est, tout lui-même il y a un ou deux ans.

ARRIVÉE DU STEAMER CITY OF MERIDA. — Le steamer City of Merida, de la ligne du Mexique, est arrivé hier de Vera-Cruz, avec les passagers dont les noms suivent:

H. Sonnemaker, S. P. Leverich, Geo. Carlisle, R. J. Baxter, Henry Clay, N. A. Rector, R. Pidgeon, Jas A. McKee, Mme Mary Brasamonte et domestique, Rév. Dr. Cooper et sa fille, Delphin Hubaud, Antonio Flore, José M. Pena, Manuel M. Ibarra, José M. Rascon, S. Parkenan, Mme A. Parkenan et 3 filles, José S. Davis, P. Kordey, Juan Valbuena.

HABILLEMENTS AU PRIX COUTANT.—Le moment est venu où l'on peut faire des emplettes d'habits à bon marché. Il est bien peu de gens qui ne connaissent l'élégant établissement de M. M. T. Walshe, rue du Canal, No. 110, dont les vitrines brillantes fixent l'attention des promeneurs. Eh bien, ces beaux habillements pour jeunes garçons et enfants on les a aujourd'hui au prix coutant pour du comptant. Voyez l'annonce.

Meeting de la Ligue Blanche à St-Martinville.

Pendant que la ménagerie présidée par Mike Hahn remplace les deux représentants caucasiens de la paroisse St-Martin, les blancs de cette paroisse passent des résolutions pour s'opposer à tout compromis.

Le 13 février, les résolutions suivantes ont été adoptées à un meeting présidé par M. Ch. Guerinière, et sur le rapport d'un comité composé de MM. A. de Clonet, Ch. Guerinière, A. E. Duchamp et Hy. Wallet.

Résolu que tout en respectant et sans suspecter les motifs et le patriotisme des membres de la législature conservatrice, qui ont accueillies propositions de compromis et voté pour les dites propositions dans l'espoir de résoudre les difficultés de notre position, nous, composant la population de St-Martinville réunie en mass meeting, répudions tous les compromis ayant pour objet ou admettant la reconnaissance de l'usurpation Kellogg, de l'organisation Halm et de la légalité de l'intervention militaire de l'autorité fédérale dans l'organisation de notre législature et dans les affaires intérieures de l'Etat.

Résolu que notre soumission à la présente usurpation *de facto*, est et a été le résultat de la occupation et que dans notre situation d'impuissance et de détresse, nous en appelons pour obtenir justice et redressement aux autres Etats de l'Union qui, ou devront reconnaître les droits de la Louisiane accablée, peuvent, seuls, sauver notre patrie commune des empiètements de la centralisation et des conséquences de l'abus criminel du pouvoir.

Résolu que copie de ces résolutions sera envoyée par le secrétaire à nos représentants l'hon. Ch. Delhommer et l'hon. Rémy Voorhies.

Un message prophétique.

Nous pensons qu'on relira avec intérêt les passages suivants du message adressé en 1867 au 40e Congrès par le président Johnson.

Quand une guerre civile est terminée, il est de l'intérêt, il est du devoir de l'Etat d'en réparer les désastres, de profiter aussi complètement et aussi vite que possible, des leçons qu'elle a données. Ce devoir, à la fin de la rébellion, a été promptement accepté, non seulement par l'Exécutif, mais par les Etats révoltés eux-mêmes et, dans les premiers jours de la paix, la restauration était, croyait-on, aussi facile et certaine qu'indispensable. Ces espérances ont été, cependant, détruites par une législation que je me suis vu obligé de désapprouver.

L'Union et la Constitution sont inséparables : tant que chacun obéira à l'une, l'autre sera maintenue; si l'une disparaît, les deux périssent ensemble. La destruction de la constitution sera suivie de malheurs plus grands encore; le pacte fut établi non seulement pour former un lien plus parfait entre les Etats, mais assurer à tous la justice et la tranquillité domestiques, afin de pourvoir à la défense commune et, après en avoir joui, transmettre à notre postérité les bienfaits de la liberté.

Si les Etats du Sud font partie de l'Union, la Constitution est la loi suprême pour eux comme pour les autres; ils sont, comme nous, tenus d'y obéir. Le droit du gouvernement fédéral d'exécuter les clauses de la Constitution chez eux—droit qui est clair et qu'on ne saurait nier—nous impose le devoir d'en observer les limites et les garanties.

Le devoir constitutionnel n'est pas le seul qui exige la restauration; il est une autre considération qui, bien que moins importante, a un grand poids. Le 22 juillet 1861, le Congrès déclara, par un vote presque unanime, que la guerre devait être faite dans le seul but de conserver l'Union, de maintenir la suprématie de la constitution et des lois fédérales, sans porter atteinte à la dignité, l'égalité et les droits des Etats et des particuliers.

A vant donné cette assurance à l'époque où nous étions dans un péril extrême, nous serions coupables d'une violation de la bonne foi qui lie un gouvernement à ses engagements à l'intérieur de la prospérité; notre pays cesserait de pouvoir prétendre à la confiance des hommes, *le guerre brisé son seulement un devoir sacré mais une fraude.*

La Constitution ordonne qu'une forme républicaine de gouvernement soit garantie à tous les Etats; que personne ne sera privé de l'existence, de la liberté ou de la propriété sans procédures légales; que personne ne sera arrêté sans un ordre judiciaire ou ne sera puni sans avoir été loyalement jugé par un jury impartial; que le privilège du habeas corpus ne sera pas retiré en temps de paix; qu'aucune loi ex post facto ne sera adoptée; que la législature civique ne sera adoptée même au préjudice d'un seul individu.

Et, cependant, les mesures établies par les lois du Congrès renversent entièrement la forme aussi bien que la substance du gouvernement républicain dans les 11 Etats où elles doivent être mises en vigueur; elles ne tiennent dans un certain avec absolu; elles les soumettent à une puissance étrangère et hostile plus illimitée et plus susceptible de dégénérer en abus qu'aucune de celles qui sont connues actuellement parmi les hommes civilisés; elles foulent aux pieds les droits qui sont l'essence de la liberté et qu'un gouvernement libre a toujours soin de protéger; elles refusent l'habeas corpus et le jugement par jury.

La liberté personnelle, la propriété et la vie, si elles sont attaquées par les passions, les préjugés ou la rapacité du gouvernant, n'ont aucune sûreté. Le gouvernant devient un tléau qui atteint, non pas un petit nombre d'individus, mais des masses. La constitution prohibe expressément cet état de choses, dans les Etats comme dans les territoires où les districts qui se trouvent dans notre juridiction.

Le but de ces lois est, évidemment, d'accorder aux nègres le privilège de voter; de frapper de mort civile avec des citoyens blancs pour donner la majorité aux nègres à toutes les élections qui auront lieu dans les Etats du Sud. C'est, aux yeux de certaines personnes, d'une telle importance qu'une violation de la constitution est justifiée comme étant un moyen de réussite.

La grande différence qui existe entre les deux races, physiquement, mentalement et moralement, empêchera l'amalgamation et la fusion. Si la race inférieure obtient l'ascendant, elle ne gouvernera qu'en vue des ses propres intérêts—car elle ne reconnaîtra d'intérêt commun; elle créera une tyrannie telle que ce continent n'en a jamais vu. Elle est déjà influencée par des promesses de confiscation et de pillage.

On apprend aux nègres à considérer comme ennemi tout blanc qui a un respect quelconque des droits de sa race. Si cela continue, les choses deviendront de plus en plus *déplorables* jusqu'à ce que l'ordre soit renversé jusqu'à ce que le travail cesse, jusqu'à ce que les champs fertiles du Sud soient transformés en vastes solitudes. De tous les désastres contre lesquels les Etats-Unis ont eu à lutter, il n'en est pas qui soit égal à celui qui fondera son nom si l'on parvient à affranchir la moitié du pays.

Je ne m'arrêterai pas à une considération d'argent en parlant de la justice et du droit; mais les frais qui entraîne la "reconstruction" opérée d'après le système du Congrès aggravent le mal. La reconstruction a coûté des millions et si on continue à s'y attacher elle ajoutera à l'impôt déjà trop lourd, dont le peuple a le droit de se plaindre, elle pourrait amener la banqueroute nationale. Il ne faut pas nous faire illusion. Il nous faudra une force armée permanente et probablement près de deux cents millions de piastres par an pour maintenir la suprématie des gouvernements nègres après qu'ils auront été établis. Cette somme suffirait pour éteindre notre dette en moins de quinze ans. Il est inutile d'espérer que les nègres conserveront eux-mêmes leur ascendance. *Sans le pouvoir militaire, ils sont tout à fait incapables de tenir dans l'assujettissement le peuple blanc du Sud.*

DIRECTORY DE 1875 DE SOARD.—Ce directory est le plus complet que nous connaissions, et les changements qu'on y trouve répondent à tous les besoins de la situation locale. On peut dire que, sous ce rapport, le Soard's Directory est tout à fait nouveau et qu'il contient toutes les adresses les plus récentes pour peu qu'elles aient de l'importance ou pour peu qu'elles présentent quelque intérêt. Les gens d'affaires feraient donc bien de se le procurer, car il est vraiment indispensable et leur évitera tout à la fois une perte de temps et une perte d'argent. Le Soard's Directory, en outre, contient en miniature une carte de toutes les rues de la ville. A vendre, Commercial Place No 5.

LE Dr. PARMLY, dentiste, au No 7 de la rue North, place Lafayette.

—Nous lisons dans le *Herald* :

Les tableaux récemment publiés par le gouvernement français indiquent que les exportations et importations de cette nation ont été élevées à plus de $1,500,000,000 chiffre excédant celui de toutes les années précédentes et dépassant de $55,000,000 celui de 1873 et de près de $200,000,000 celui de 1868 alors que l'empire était à l'apogée de la prospérité. L'année dernière les exportations ont excédé les importations de plus de $2,000,000. Ceci prouve que la prospérité de la France est merveilleuse, et que la guerre n'a pas diminué l'économie, l'industrie et l'esprit d'entreprise de ce peuple extraordinaire.

OPÉRA.

Demain, jeudi, Matinée à midi—Dernière représentation de la Fille du Régiment.

Nous avons promis de donner une analyse sommaire de *Dom Sébastien*, grand opéra en cinq actes de Donizetti, dont la première représentation aura lieu demain, au bénéfice de M. Morris. Voici cette analyse.

Au premier acte, *Dom Sébastien*, roi de Portugal, va s'embarquer pour une expédition en Afrique, laissant son royaume exposé aux entreprises de *Don Antonio* et de *Don Juan de Sylva*, ses ennemis. Le poète *Camoëns* sollicite la faveur de l'accompagner, et demande la grâce de *Zaïda*, captive Africaine.

Le second acte se passe en Afrique. *Zaïda*, rendue à son père, repousse l'amour d'*Abayaldos*, chef d'une tribu. Les indigènes préparent à combattre les Portugais. *Dom Sébastien*, vaincu, est sur le point d'être massacré, lorsque *Don Henrique*, un de ses officiers, se donne pour le roi et meurt à sa place. *Zaïda* consent à épouser *Abayaldos*, pour sauver la vie et la liberté de *Don Sébastien*.

Au troisième acte, *Don Sébastien*, que la foule croit mort, assiste à ses propres funérailles.

Au quatrième acte, *Zaïda* est accusée d'adultère par *Abayaldos*. Le tribunal de l'Inquisition la condamne, elle et *Don Sébastien* au bûcher.

Le cinquième acte représente une prison d'où *Zaïda* et *Don Sébastien* s'évadent à l'aide d'une échelle de corde. Des soldats coupent l'échelle, le roi et la jeune Africaine tombent dans la mer.

L'espace restreint dont nous pouvons disposer, nous force de remettre à demain l'indication des principaux morceaux de la partition.

A. M.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La représentation de ce soir est positivement la dernière de "Fritz pur German Cousin."

Emmet qui a été applaudi dans le rôle de Fritz, le sera dans celui de Phil dans "Phil the Foundling," qui, nous assure-t-on, est parfaitement monté.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—M. Bidwell n'oublie pas que parmi ceux qui fréquentent son théâtre, il y en a qui préfèrent le drame, et d'autres la comédie, ou le burlesque, aussi, les troupes qui se succèdent à l'académie, sont-elles toutes d'un mérite différent. La semaine dernière c'était la troupe des Lingard qui attirait la foule; cette semaine, c'est celle de Robinson; la semaine prochaine ce sera celle de Haverly.

Ce soir, M. Robinson se fera entendre dans " Wife's Secret."

THÉATRE ST-CHARLES.—La seconde représentation de "Which is the wife" hier, a eu lieu devant un auditoire nombreux; et miss Katy Maybew dont le public a fait la connaissance lundi dernier, s'est fait vivement applaudir.

La première partie de la pièce se passe en Italie et la seconde en Amérique. Les scènes pathétiques comme les scènes amusantes abondent d'un bout à l'autre de la pièce et sont de nature à émouvoir l'assistance à plus impassible. En choisissant cette pièce pour ses débuts, miss Maybew ne pouvait être plus heureuse. Elle y trouve, de maintenir la suprématie de la constitution et des lois fédérales, sans porter atteinte à la dignité, l'égalité et les droits des Etats et des particuliers.

A vant donné cette assurance à l'époque où nous étions dans un péril extrême, nous serions coupables d'une violation de la bonne foi qui lie un gouvernement à ses engagements à l'intérieur de la prospérité; notre pays cesserait de pouvoir prétendre à la confiance des hommes. *Le guerre brisé son seulement un devoir sacré mais une fraude.*

La Constitution ordonne qu'une forme républicaine de gouvernement soit garantie à tous les Etats; que personne ne sera privé de l'existence, de la liberté ou de la propriété sans procédures légales; que personne ne sera arrêté sans un ordre judiciaire ou ne sera puni sans avoir été loyalement jugé par un jury impartial; que le privilège du habeas corpus ne sera pas retiré en temps de paix; qu'aucune loi ex post facto ne sera adoptée; que la législature civique ne sera adoptée même au préjudice d'un seul individu.

Et, cependant, les mesures établies par les lois du Congrès renversent entièrement la forme aussi bien que la substance du gouvernement républicain dans les 11 Etats où elles doivent être mises en vigueur; elles ne tiennent dans un certain avec absolu; elles les soumettent à une puissance étrangère et hostile plus illimitée et plus susceptible de dégénérer en abus qu'aucune de celles qui sont connues actuellement parmi les hommes civilisés; elles foulent aux pieds les droits qui sont l'essence de la liberté et qu'un gouvernement libre a toujours soin de protéger; elles refusent l'habeas corpus et le jugement par jury.

La liberté personnelle, la propriété et la vie, si elles sont attaquées par les passions, les préjugés ou la rapacité du gouvernant, n'ont aucune sûreté. Le gouvernant devient un tléau qui atteint, non pas un petit nombre d'individus, mais des masses. La constitution prohibe expressément cet état de choses, dans les Etats comme dans les territoires où les districts qui se trouvent dans notre juridiction.

Le but de ces lois est, évidemment, d'accorder aux nègres le privilège de voter; de frapper de mort civile avec des citoyens blancs pour donner la majorité aux nègres à toutes les élections qui auront lieu dans les Etats du Sud. C'est, aux yeux de certaines personnes, d'une telle importance qu'une violation de la constitution est justifiée comme étant un moyen de réussite.

La grande différence qui existe entre les deux races, physiquement, mentalement et moralement, empêchera l'amalgamation et la fusion. Si la race inférieure obtient l'ascendant, elle ne gouvernera qu'en vue des ses propres intérêts—car elle ne reconnaîtra d'intérêt commun; elle créera une tyrannie telle que ce continent n'en a jamais vu. Elle est déjà influencée par des promesses de confiscation et de pillage.

On apprend aux nègres à considérer comme ennemi tout blanc qui a un respect quelconque des droits de sa race. Si cela continue, les choses deviendront de plus en plus *déplorables* jusqu'à ce que l'ordre soit renversé jusqu'à ce que le travail cesse, jusqu'à ce que les champs fertiles du Sud soient transformés en vastes solitudes. De tous les désastres contre lesquels les Etats-Unis ont eu à lutter, il n'en est pas qui soit égal à celui qui fondera son nom si l'on parvient à affranchir la moitié du pays.

Je ne m'arrêterai pas à une considération d'argent en parlant de la justice et du droit; mais les frais qui entraîne la "reconstruction" opérée d'après le système du Congrès aggravent le mal. La reconstruction a coûté des millions et si on continue à s'y attacher elle ajoutera à l'impôt déjà trop lourd, dont le peuple a le droit de se plaindre, elle pourrait amener la banqueroute nationale. Il ne faut pas nous faire illusion. Il nous faudra une force armée permanente et probablement près de deux cents millions de piastres par an pour maintenir la suprématie des gouvernements nègres après qu'ils auront été établis. Cette somme suffirait pour éteindre notre dette en moins de quinze ans. Il est inutile d'espérer que les nègres conserveront eux-mêmes leur ascendance. *Sans le pouvoir militaire, ils sont tout à fait incapables de tenir dans l'assujettissement le peuple blanc du Sud.*

Pseudo-Législature.

CHAMBRE.

A midi et demi l'appel est fait et 55 membres répondent. Un message du gouverneur annonce qu'il n'a pas approuvé le bill pour le payement des dépenses contingentes de l'Assemblée générale. La communication est lue. En voici le résumé très substantiel.

Kellogg dit, dans ce veto, qu'il lui semble que le bill d'allocation pour le mariage et le payement des frais de l'assemblée générale, y compris ceux qui n'ont pas encore occupé leurs sièges est exorbitant et que la montant nécessaire pour cet objet et pour les autres attribués par la loi ne devrait pas excéder $135,000, même avec une estimation libérale. Il y a donc, avec une allocation de $135,000, un surplus de $45,000 qui doit être absorbé, suivant le bill, par les dépenses nouvelles.

Tout cela lui paraît excessif. Quelles que soient les dépenses encourues pour les installations dans les différentes chambres des comités elles n'ont pu coûter assez pour justifier une allocation de $180,000. Toutes ces diverses dépenses doivent un tléau qui atteint, non pas un petit nombre d'individus, mais des masses. La constitution prohibe expressément cet état de choses, dans les Etats comme dans les territoires où les districts qui se trouvent dans notre juridiction.

Le but de ces lois est, évidemment, d'accorder aux nègres le privilège de voter; de frapper de mort civile avec des citoyens blancs pour donner la majorité aux nègres à toutes les élections qui auront lieu dans les Etats du Sud. C'est, aux yeux de certaines personnes, d'une telle importance qu'une violation de la constitution est justifiée comme étant un moyen de réussite.

La grande différence qui existe entre les deux races, physiquement, mentalement et moralement, empêchera l'amalgamation et la fusion. Si la race inférieure obtient l'ascendant, elle ne gouvernera qu'en vue des ses propres intérêts—car elle ne reconnaîtra d'intérêt commun; elle créera une tyrannie telle que ce continent n'en a jamais vu. Elle est déjà influencée par des promesses de confiscation et de pillage.

On apprend aux nègres à considérer comme ennemi tout blanc qui a un respect quelconque des droits de sa race. Si cela continue, les choses deviendront de plus en plus *déplorables* jusqu'à ce que l'ordre soit renversé jusqu'à ce que le travail cesse, jusqu'à ce que les champs fertiles du Sud soient transformés en vastes solitudes. De tous les désastres contre lesquels les Etats-Unis ont eu à lutter, il n'en est pas qui soit égal à celui qui fondera son nom si l'on parvient à affranchir la moitié du pays.

Je ne m'arrêterai pas à une considération d'argent en parlant de la justice et du droit; mais les frais qui entraîne la "reconstruction" opérée d'après le système du Congrès aggravent le mal. La reconstruction a coûté des millions et si on continue à s'y attacher elle ajoutera à l'impôt déjà trop lourd, dont le peuple a le droit de se plaindre, elle pourrait amener la banqueroute nationale. Il ne faut pas nous faire illusion. Il nous faudra une force armée permanente et probablement près de deux cents millions de piastres par an pour maintenir la suprématie des gouvernements nègres après qu'ils auront été établis. Cette somme suffirait pour éteindre notre dette en moins de quinze ans. Il est inutile d'espérer que les nègres conserveront eux-mêmes leur ascendance. *Sans le pouvoir militaire, ils sont tout à fait incapables de tenir dans l'assujettissement le peuple blanc du Sud.*

Par Wharton.—Un acte rappelant l'acte autorisant la nomination d'un assistant-avocat-général.

Tous ces bills sont lus deux fois et référés.

Blackburn présente un bill pour borner les faveurs officielles aux citoyens vraiment loyaux seulement.

Le bill relatif au Barreau de santé est renvoyé au conseil.

Le bill pour prendre le recensement de la population de l'Etat passe à la seconde lecture. Nous avons déjà donné l'analyse de ce bill qui alloue aux commissaires électoraux une somme de $50,000 pour l'enregistrement général des habitants.

Après une séance exécutive le sénat déclare qu'il sera impossible de tenir une séance de nuit, vu qu'on n'a pas encore mesure pour l'éclairage de la salle.

Le règlement est suspendu et le bill de la maison d'Etat est lu une seconde fois et référé, après quoi le sénat s'ajourne.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

EXPLOSION D'HUILE DE PÉTROLE

Une femme en victime.

Il faut toujours qu'on parle de l'huile de pétrole et il ne se passe jamais beaucoup de jours sans que nous ayons à rapporter un cas d'explosion qui dégoûte ou qui tue les malheureuses personnes qui persistent à se servir de cette huile funeste comme moyen d'éclairage. Combien de fois n'avons-nous pas relaté les terribles accidents causés par le pétrole; cependant, nous voyons de parents accidents se renouveler chaque semaine et il y a toujours des malheureuses femmes qui veulent allumer leur feu en arrosant le bois dont elles se servent avec du pétrole pour le faire flamber.

Hier matin, entre six et sept heures, une femme du nom de Mary Mart, demeurant rue Lafayette, entre Broad et White, voulant allumer du feu dans le fourneau de la cuisine et impatientée de voir que le bois qu'elle y avait mis ne brûlait pas bien, a eu recours au pétrole.

Prenant le réservoir en fer-blanc qui contenait l'huile, elle s'est approchée du feu.

A peine, cependant, en avait-elle versé quelques gouttes sur les flammes, qu'une forte explosion a eu lieu, le réservoir s'est brisé et la malheureuse créatrice a été arrosée de l'huile enflammée.

Ses cris déchirants ont attiré tous les autres locataires de la maison; mais comment demander les flammes qui l'environnaient? Il y avait bien un moyen, c'était de les étouffer en enveloppant la malheureuse femme d'une couverture, mais personne n'y a songé et le feu s'est étendu de lui-même, quand il n'y a plus eu de vêtements sur le corps de la pauvre victime.

Mme Mary Mart a été horriblement brûlée. Sa figure n'est plus qu'une plaie; elle n'a plus de cheveux et les doigts de ses deux mains ont été réduits pour ainsi dire en charbon.

Elle a été transportée à l'hôpital de Charité, mais le médecin qui lui donne des soins n'a aucun espoir de la sauver et il est probable qu'elle ne passera pas la nuit.

ENCORE UN ACCIDENT FATAL.

Un homme tombe d'un second étage et se tue.

Avant hier, vers deux heures de l'après-midi, un homme du nom de Wm. H. Hendricks, employé pour faire quelques réparations à la maison à deux étages de M. Levi, No 94 rue Baronne, venait de se mettre à l'œuvre quand il a perdu l'équilibre, et glissant le long du toit sans pouvoir se retenir, il est tombé dans la cour, sur la tête et expire bientôt.

On est accouru à son secours, et comme il respirait encore, quoqu'il eût ses bras et ses jambes fracturés, on l'a fait transporter à l'Hôpital de Charité.

Le médecin qui a été appelé à son chevet a déclaré en le voyant que son état était désespéré et qu'il était étonnant même que le malheureux ait pu faire le saut.

Le malheureux Hendricks n'est jeune connaissance qu'il pour souffrir atroce ment et huit heures au soir il a expiré. Il laisse une mère pour pleurer sa perte.

Le coroner a fait une enquête et a constaté les faits que nous venons de relater. Le jury convoqué par lui a rendu un verdict de mort accidentelle.

William Hendricks manquait sur le toit parce dans son bras droit, il a fait la chûte qui lui a coûté la vie.

Il aura sans doute eu quelque distraction et comme il n'avait pas les mains libres il ont a été difficile de s'accrocher au toit pour s'empêcher de glisser.

La chûte a été de quarante à cinquante pieds et l'infortuné est tombé dans une cour bitumée.

Les voleurs.

Dans la nuit de dimanche, des voleurs sont entrés dans le bureau de M. E. Murphy, entrepreneur, No 108 rue des Magasins, et de la rue Lafayette. Ils ont forcé un tiroir qu'ils croyaient contenir de l'argent, mais à leur grand désappointement ils l'ont trouvé vide.

Ils ont alors pénétré dans l'entrepôt où se trouvaient les marchandises que l'on donne à vendre à l'encan et ont emporté des jambons, du thé, du café, etc., pour une valeur de $150 à peu près.

On ignore les noms de ces coquins, mais certaines personnes de la police secrète prétendent les connaître et se sont mis à la recherche des fripons.

Le vol Blackburn.

L'examen préliminaire de l'affaire Jasper Blackburn qui, étant ivre, s'est laissé voler pour vingt mille piastres de bons a été conclu vers cinq heures après-midi, après l'audition de plusieurs témoins.

Les témoignages démontrent suffisamment la culpabilité de Mike Hennessey et le comité de l'accusation a cité Cammack, les contribs qui ont vendu les bons. Les témoins à charge ont été les seuls entendus, car MM. Randolphe et Ogden, les avocats de la défense, ont décliné d'entendre les témoins à décharge et ont soumis l'affaire.

Le juge Evans a décidé que Barnett et Cammack seraient mis sous caution de $3,000 chacun pour avoir à comparaître devant la première Cour de district, accusés de recéler des objets volés.

Le juge a fixé le cautionnement de Mike Hennessy à $5,000 également et l'a condamné à comparaître devant la Cour Supérieure Criminelle pour être jugé sur l'accusation de vol.

Ce personnage ayant refusé de fournir le cautionnement demandé à été reconduit à la prison de paroisse.

Un voleur blessé.

Un citoyen de la paroisse, dont le nom est inconnu, a été aperçu par l'agent de police, H. H. Cain, hier matin, vers quatre heures, dans l'acte de sortir du magasin de Edward Atlee & Cie., marchands-commissionnaires, Nos 117 rue Poters et 98 rue Fulton.

Le gardien de la paix s'est mis à la poursuite et comme le coquin ne voulait pas s'arrêter, il lui a tiré trois coups de pistolet.

Une des balles a dû se loger quelque part dans le corps du quidam, car il a laissé des traces de sang sur le trottoir.

Incendie.

Vers quatre heures, hier matin, le feu s'est déclaré dans une bâtisse dépendant de la résidence de M. S. M. Sejaad, au coin des rues Pytania et Milan et appartenant à M. S. Thompson. Le feu a été éteint par les voisins et les dégâts sont insignifiants et sont couverts d'ailleurs par une assurance.

Cour Supérieure Criminelle.

Le procès de Earle et Garvey, accusés du meurtre de Mme Solinger, continue toujours à la Cour Supérieure Criminelle.

Bon nombre de témoins ont été entendus hier, entr'autres le capitaine H. H. Edgworth et le général Badger, chef de la police métropolitaine.

Les accusés qui ont été jugés deux fois déjà paraissent être assez calmes et même indifférents. Ils n'ont montré un peu d'excitation que lorsqu'on a exhibé les vêtements qu'ils portaient le jour où l'assassinat a été commis.

La cour a été ajournée à ce matin.

TEMPERATURE—16 fév. 1875.

Thermomètre de O. DU AIRE, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	52	8
12 M.	60	10
3 P. M.	60	10
6 P. M.	48	9

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

RÉUNION SPÉCIALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Une réunion spéciale de la Chambre de Commerce a lieu avant-hier soir pour prendre en considération le rapport relatif au nettoyage des Ingénieurs.

Le Général Beauregard vient de présenter que les travaux pour parvenir à ce but devraient être faits à la maison à deux étages de M. Levi, No 94 rue Baronne, venait de se mettre à l'œuvre quand il a perdu l'équilibre, et glissant le long du toit sans pouvoir se retenir, il est tombé dans la cour, sur la tête et expire bientôt.

On est accouru à son secours, et comme il respirait encore, quoqu'il eût ses bras et ses jambes fracturés, on l'a fait transporter à l'Hôpital de Charité.

Le médecin qui a été appelé à son chevet a déclaré en le voyant que son état était désespéré et qu'il était étonnant même que le malheureux ait pu faire le saut.

Le malheureux Hendricks n'est jeune connaissance qu'il pour souffrir atroce ment et huit heures au soir il a expiré. Il laisse une mère pour pleurer sa perte.

Le coroner a fait une enquête et a constaté les faits que nous venons de relater. Le jury convoqué par lui a rendu un verdict de mort accidentelle.

William Hendricks manquait sur le toit parce dans son bras droit, il a fait la chûte qui lui a coûté la vie.

Il aura sans doute eu quelque distraction et comme il n'avait pas les mains libres il ont a été difficile de s'accrocher au toit pour s'empêcher de glisser.

La chûte a été de quarante à cinquante pieds et l'infortuné est tombé dans une cour bitumée.

Les voleurs.

Dans la nuit de dimanche, des voleurs sont entrés dans le bureau de M. E. Murphy, entrepreneur, No 108 rue des Magasins, et de la rue Lafayette. Ils ont forcé un tiroir qu'ils croyaient contenir de l'argent, mais à leur grand désappointement ils l'ont trouvé vide.

Ils ont alors pénétré dans l'entrepôt où se trouvaient les marchandises que l'on donne à vendre à l'encan et ont emporté des jambons, du thé, du café, etc., pour une valeur de $150 à peu près.

On ignore les noms de ces coquins, mais certaines personnes de la police secrète prétendent les connaître et se sont mis à la recherche des fripons.

Le vol Blackburn.

L'examen préliminaire de l'affaire Jasper Blackburn qui, étant ivre, s'est laissé voler pour vingt mille piastres de bons a été conclu vers cinq heures après-midi, après l'audition de plusieurs témoins.

Les témoignages démontrent suffisamment la culpabilité de Mike Hennessey et le comité de l'accusation a cité Cammack, les contribs qui ont vendu les bons. Les témoins à charge ont été les seuls entendus, car MM. Randolphe et Ogden, les avocats de la défense, ont décliné d'entendre les témoins à décharge et ont soumis l'affaire.

Le juge Evans a décidé que Barnett et Cammack seraient mis sous caution de $3,000 chacun pour avoir à comparaître devant la première Cour de district, accusés de recéler des objets volés.

Le juge a fixé le cautionnement de Mike Hennessy à $5,000 également et l'a condamné à comparaître devant la Cour